



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 51 DU 27 AOÛT 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du août 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 27 août 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE.....	5
- Modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne	5
TRESORERIE GENERALE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE- TRESORERIE GENERALE DE LA LOIRE ATLANTIQUE.....	6
- Subdélégation de signature de M. Christian de BOISDEFFRE, trésorier-payeur général du département de la Loire-Atlantique, par intérim, à des fonctionnaires placés sous son autorité.	6

II – DIVERS

HOPITAL SAINT NICOLAS A ANGERS.....	9
- Recrutement d'un poste d'adjoint administratif.....	9

I - ARRETES

- Modification de la composition du conseil d'administration de la caisse
d'allocations familiales de la Mayenne

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de Loire-Atlantique

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.212-2 ainsi que les articles D.231-2 à D. 231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2006 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne;

Vu les arrêtés modificatifs des 5 décembre 2006, 2 juillet 2007, 15 avril et 24 juin 2008, 26 janvier, 4 mars, 23 juillet et 30 décembre 2009 ;

Vu la proposition de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) portant désignation de madame Jacqueline MERCIER en qualité de membre titulaire, en remplacement de monsieur Hervé CHAUVEAU et de monsieur Hervé CHAUVEAU en qualité de membre suppléant, en remplacement de madame Jacqueline MERCIER, représentant les employeurs ;

A R R Ê T E

Article 1^e : Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne

En tant que représentants des employeurs, sur désignation de la CGPME :

Titulaire : Madame Jacqueline MERCIER
11, allée des 3 Frères Gruau
53000 LAVAL

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVEAU
61, rue de Nantes
53000 LAVAL :

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de la Mayenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays-de-la-Loire et à celui de la préfecture du département de la Mayenne.

Pour le Préfet et par délégation
Le 13 août 2010
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Signé : Cyrille MAILLET

ARRETE

- Subdélégation de signature de M. Christian de BOISDEFFRE, trésorier-payeur général du département de la Loire-Atlantique, par intérim, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

Le Préfet de Maine-et-Loire
chevalier de la Légion d'honneur,

VU l'arrêté SG/MAP n° 2010-294 du 28 juillet 2010 du Préfet de Maine-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Christian de BOISDEFFRE, trésorier-payeur général du département de la Loire-Atlantique, par intérim,

SUR proposition de M. Christian de BOISDEFFRE, trésorier-payeur général du département de la Loire-Atlantique, par intérim.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian de BOISDEFFRE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Thierry GEOFFRAY, chef des services du Trésor Public, pour les attributions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 juillet 2010 mentionné ci-dessus,

Ou, à défaut, par :

- . M. Patrick AUTIN, inspecteur principal du Trésor, chef du service France Domaine,
- . M. Jean-François TEXIER, inspecteur des Impôts,
- . M. Jean-Pierre CAILLER, contrôleur des Impôts,
- . M. Pierrick COUILLAUD, contrôleur des Impôts,
- . M. Félix MORAVIE, contrôleur des Impôts

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le trésorier-payeur général du département de la Loire-Atlantique, par intérim, et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

A Nantes, le 5 août 2010

LE PREFET,
Pour le Préfet de Maine-et-Loire,
Et par délégation,
Le trésorier-payeur général, par intérim

Signé : Christian de BOISDEFFRE

II – DIVERS

- Recrutement d'un poste d'adjoint administratif

Une procédure de recrutement aura lieu à l'Hôpital Local Saint Nicolas – ANGERS (49) à partir de **septembre 2010** en application du décret 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, afin de pourvoir :

1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Aucune condition de titre ni de diplôme n'est exigée pour faire acte de candidature.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier à transmettre par le candidat doit comporter :

- une lettre de candidature
- copie du permis de conduire en cours de validité (si conduite de véhicule dans le cadre de ses fonctions)
- un curriculum vitae détaillé incluant :
les formations suivies
les emplois occupés (préciser la durée pour chaque emploi)
- deux enveloppes timbrées libellées aux nom et adresse du candidat.

Commission de sélection

La commission de sélection constituée procède à un examen de l'ensemble des dossiers reçus. Seuls seront convoqués les candidats dont la candidature aura été préalablement retenue par cette commission.

Liste d'aptitude :

La commission de sélection, après avoir pris notamment en compte des critères professionnels, arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Délai de candidature :

Le dossier de candidature est à adresser, au plus tard **le 30 SEPTEMBRE 2010 :**

(la date de dépôt de candidature initialement fixée au 20 septembre 2010 est reportée, faute de publication au recueil des actes administratifs de Préfecture avant le 20 juillet, pour des raisons indépendantes de notre volonté)

Soit par voie postale, sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi à :

Hôpital Saint Nicolas - Direction des Ressources Humaines

«recrutement adjoint administratif – ne pas ouvrir »

14 rue de l'Abbaye BP 82013

49016 ANGERS CEDEX 01

Soit à déposer, contre récépissé, à la Direction des Ressources Humaines

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines, 02.41.73.42.87 ou 02.41.73.41.68

Angers, le 24 août 2010

La Directrice Adjointe

Signé : Frédérique BOUTHOU